



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7030^e séance

Jeudi 12 septembre 2013, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Quinlan	(Australie)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarzábal
	Azerbaïdjan	M. Huseyni
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Lamek
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Laassel
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Lee Kyung Chul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2013/521)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2013/521)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nicholas Kay, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, à participer à la présente séance. Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Kay, qui fait aujourd'hui un exposé au Conseil, le premier en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/521, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Somalie.

Je donne maintenant la parole à M. Kay

M. Kay (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de cette occasion qui m'est donnée de faire un exposé au Conseil pour la première fois depuis que j'ai pris mes fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, et, en fait, pour la toute première fois. Je me réjouis tout particulièrement d'être ici aujourd'hui avec l'Ambassadeur Annadif, de l'Union africaine, dont la présence illustre notre étroite coopération dans l'exécution des mandats respectifs que nous a confiés le Conseil.

C'est un moment opportun pour faire le point sur la situation en Somalie, un an après la mise en place du nouveau Gouvernement fédéral et 90 jours après la création de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM).

Avant d'aborder de manière détaillée les questions politiques et les problèmes de sécurité, je voudrais tout d'abord répondre à la question que chaque Représentant spécial du Secrétaire général s'entend probablement poser le plus souvent: « Êtes-vous optimiste? ». La réponse, dans mon cas, est un « oui » retentissant. Au-delà des rebondissements, des crises et des impasses, la Somalie dispose de fondements nécessaires pour progresser. La communauté internationale appuie unanimement un Gouvernement fédéral crédible et légitime. Les ressources nécessaires pour répondre aux besoins les plus immédiats sont disponibles. Il existe une volonté politique de faire des compromis et de gérer les conflits sans recourir à la violence. Les Somaliens que j'ai pu rencontrer sont las de la guerre et des privations et en ont marre de la politique prédatrice et de la corde raide.

Le nœud du problème politique est simple à décrire, même s'il est difficile à résoudre. Après 22 ans de conflit, il y a une fragmentation du pouvoir et du contrôle des ressources et des revenus. L'État centraliste fort n'existe plus. Différentes régions et différents individus détiennent désormais des parcelles du pouvoir. C'est pour cette raison que les Somaliens ont décidé qu'un modèle fédéral était le seul système qui pourrait fonctionner dans cette nouvelle réalité. Il faut maintenant qu'ils se réconcilient et décident de la façon dont le fédéralisme va fonctionner dans la pratique. Comment vont-ils partager le pouvoir, les revenus, les ressources et les responsabilités d'une manière qui profite à la Somalie dans son ensemble? Ce sont des questions difficiles, auxquelles il faut trouver des solutions politiques.

C'est pourquoi, au cours des trois premiers mois qui ont suivi mon entrée en fonctions, j'ai donné la priorité à la nécessité de faire avancer le processus de révision de la Constitution et à un dialogue constructif avec les régions, grâce aux visites que j'ai effectuées au Puntland et au Somaliland et en suivant de près la question de Juba.

Si une semaine est une longue période en politique, par conséquent, les 90 jours de la MANUSOM en Somalie représentent toute une époque. Je voudrais informer le Conseil de certains faits nouveaux importants survenus depuis la publication du rapport du Secrétaire général (S/2013/521).

La situation dans les régions de Juba était l'un des problèmes les plus graves auquel le Gouvernement fédéral a dû faire face. Au début du mois de juin,

il y avait un risque très élevé de voir émerger une situation de débâcle sécuritaire et d'impasse politique à Kismayo, ainsi qu'entre les parties concernées à Juba et Mogadiscio. Toutefois, un accord a finalement été conclu le 28 août à Addis-Abeba, grâce à la médiation active menée par le Ministre éthiopien des affaires étrangères, M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, au nom de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Cet accord prévoit des arrangements intérimaires relatifs à la gouvernance, la sécurité et l'économie. J'ai apporté mon appui aux négociations pendant les dernières phases et assisté à la cérémonie de signature à Addis-Abeba. Des questions en suspens subsistent, et la mise en œuvre de cet accord exigera de la bonne volonté de la part de toutes les parties et un appui considérable. J'ai le plaisir d'annoncer que la MANUSOM a établi une présence à Kismayo pour s'assurer qu'elle sera à même d'apporter son aide le cas échéant dans tous les domaines relevant de son mandat, en étroite coopération avec l'Union africaine. C'est avec préoccupation que nous avons accueilli la nouvelle faisant état de l'attaque qui, aujourd'hui, a pris pour cible le convoi du chef intérimaire de l'administration de Juba. J'ai appelé toutes les parties au calme et à la retenue.

Au nord, les relations entre le « Somaliland » et la Somalie demeurent délicates et fragiles. Il y a néanmoins des progrès à signaler. Avec la médiation de la Turquie, les deux parties ont eu deux sessions de pourparlers cette année. L'accord portant sur la gestion commune de l'espace aérien pourrait servir de modèle dans d'autres domaines de coopération mutuellement bénéfiques. Nous appelons les deux parties à mettre l'accent sur les solutions, aussi modestes soient-elles, plutôt que sur les problèmes. La présence de la MANUSOM au « Somaliland » est toujours en attente, à la demande des autorités locales, qui n'acceptent pas un mandat de la MANUSOM au « Somaliland ». Je continue de m'employer à trouver un moyen de sortir de cette impasse. J'offre également mes bons offices au Puntland pour ses processus politiques internes et pour aider à établir la confiance entre les autorités du Puntland et le Gouvernement fédéral. Je travaille, encore une fois, en coopération étroite avec la présidence du Conseil de l'IGAD sur cette question.

Une des principales tâches qui attend la Somalie est l'approbation de la version finale de la Constitution fédérale. L'ONU apporte son appui à un vaste processus de consultations populaires qui devrait permettre de lever les incertitudes concernant plusieurs domaines clefs toujours litigieux. Un long et difficile processus

de consultation et de négociation s'annonce, que nous entendons bien sûr appuyer. Le 2 septembre, la MANUSOM a parrainé le lancement d'une conférence politique nationale, intitulée « Vision 2016 », à l'occasion duquel le Président somalien a réaffirmé l'importance qu'il attache à une nouvelle constitution et à des élections d'ici à 2016.

D'ici moins d'une semaine, une autre pièce maîtresse de la stabilisation de la Somalie sera mise en place. Environ 200 délégués se réuniront lundi à Bruxelles, sous les auspices conjointes de l'Union européenne et du Gouvernement fédéral. Le pacte du « New Deal » consiste en un ensemble de priorités et d'étapes successives mises en œuvre sous la direction et avec la prise en charge des Somaliens, et en une architecture internationale d'appui, de coordination et de financement. À Bruxelles, le Gouvernement somalien et la communauté internationale entendent entériner ce pacte pour confirmer leur engagement commun vis-à-vis de ces priorités. Le véritable révélateur, s'agissant de ce pacte, sera la mesure dont il changera la vie quotidienne de chacun en Somalie. L'ONU, quant à elle, jouera pleinement son rôle en Somalie, en particulier en aidant le Gouvernement à coordonner l'assistance internationale. Je remercie l'Union européenne du rôle déterminant qu'elle joue dans ce processus et je continuerai de travailler en coopération étroite avec elle sur ce point et, de manière générale, dans d'autres domaines de notre soutien à la Somalie. J'espère que nous pourrions voir un véritable engagement en ce sens de la part des partenaires, en particulier en ce qui concerne les nouveaux mécanismes de financement et de coordination qui sont proposés.

Il y a donc des progrès sur le plan politique. Le Parlement s'est avéré à cet égard avoir un rôle moteur. Mais il n'y a guère lieu de pavoiser. Il reste encore du temps pour se mettre d'accord sur une nouvelle constitution dans le cadre d'un processus ouvert, de la mettre aux voix puis de tenir des élections libres et équitables en Somalie. Mais cela représente une montagne de travail et nous devons tous accélérer le rythme.

En dehors des questions de politique, une grande partie de l'accent a initialement été mis par nous sur la sécurité. Notre présence à Mogadiscio, dans une large mesure, n'est possible que grâce à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et je salue à cet égard le courage, la détermination et le sacrifice des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police

ainsi que le rôle de premier plan joué par la Commission de l'Union africaine. Un appui accru sera nécessaire durant la prochaine phase. Les besoins exacts, en termes d'éléments habilitants et de multiplicateurs de forces, de prévisibilité et de volume des financements et de concept d'opérations nouveau à mettre en œuvre, seront connus à partir du rapport, à paraître en octobre, de la mission conjointe ONU-Union africaine chargée d'établir les objectifs d'étape. Comme va le dire tout à l'heure mon ami et collègue l'Ambassadeur Annadif, la dimension militaire et sécuritaire d'une victoire sur les Chabab en Somalie n'est en rien reléguée au passé. L'armée nationale somalienne est prête à apporter sa contribution, et doit être épaulée en conséquence. J'engage le Conseil à veiller à traiter à titre encore plus prioritaire le renforcement des forces de sécurité nationales somaliennes et de leur capacité de déployer et poursuivre des opérations conjointes avec l'AMISOM. Je compte que ce sera l'une des principales conclusions de l'équipe chargée d'établir les objectifs d'étape.

Au-delà des enjeux politiques et sécuritaires, l'ONU travaille également activement à résoudre d'autres questions d'importance vitale pour la Somalie et la région : les besoins humanitaires; les droits de l'homme; l'égalité des sexes; et la piraterie. L'accès humanitaire demeure un problème majeur, qui a contribué à la propagation rapide de la poliomyélite. La Somalie a désormais plus de 160 cas de poliomyélite confirmés sur son sol, soit plus de la moitié des cas enregistrés dans le monde. Des campagnes nationales vitales de vaccination ont été menées, avec l'aide du personnel de santé local, qui négociait l'accès aux localités difficiles à atteindre. Le départ de Médecins sans frontières est un coup dur pour le secteur de la santé et nous rappelle l'importance d'un respect du droit international humanitaire et des principes humanitaires par toutes les parties. Si nous avons pu constater quelques améliorations, la situation demeure précaire sur le plan de la sécurité alimentaire. Pour la première fois depuis cinq ans, le nombre de personnes en situation de crise est inférieur à 1 million, mais le nombre de personnes frisant l'insécurité alimentaire a en revanche atteint 2,3 millions. Cette situation risque de s'aggraver si l'élément de survie que constituent les envois de fonds de la diaspora somalienne est supprimé par les banques internationales.

Près d'un million de réfugiés sont accueillis dans les pays voisins de la Somalie. Bien qu'il y ait eu dernièrement un mouvement en faveur du retour des réfugiés en Somalie, le moment n'est pas encore venu de

procéder à un rapatriement à grande échelle. Les retours spontanés et volontaires vers des zones sûres sont toutefois à soutenir, moyennant des solutions durables.

Nous sommes heureux d'appuyer la feuille de route du Gouvernement sur les droits de l'homme, le plan d'action qu'il doit présenter au Conseil des droits de l'homme à Genève au courant de ce mois. J'ai appelé le Gouvernement somalien à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant, une mesure critique dans le cadre de ce plan d'action. L'enfance, en Somalie, peut être une expérience effrayante. Nous continuons d'observer avec préoccupation de nombreuses violations graves des droits de l'enfant. Sur une note plus positive pour les enfants somaliens, une campagne appuyée par l'ONU, « Allons à l'école », a été lancée dimanche dernier, dans le but de scolariser 1 million d'enfants au cours des trois prochaines années. Une première mesure a d'ores et déjà été prise avec, pour la première fois depuis 10 ans, la scolarisation gratuite de 100 000 enfants par le Gouvernement.

La violence sexuelle est un des problèmes de droits de l'homme les plus graves et les plus urgents auxquels le Gouvernement et le peuple somaliens aient à faire face. La volonté tant du Président somalien que des responsables de l'AMISOM de poursuivre une politique de tolérance zéro des sévices sexuels est encourageante. Il est clair, cependant, que des dispositifs d'enquête et de poursuites beaucoup plus énergiques sont nécessaires, comprenant la protection des survivants et des témoins.

Bien que la piraterie soit en baisse, les réseaux qui en ont tiré profit à terre n'ont pas été démantelés. Il convient de soutenir les systèmes pénitentiaire et de répression à terre ainsi que les débouchés offerts aux populations afin de s'attaquer aux causes profondes du problème. À l'occasion d'une conférence que tenaient hier les Émirats arabes unis à Dubaï, un fort consensus s'est dégagé en faveur d'une stratégie maritime portant sur la sécurité et une gestion durable des ressources. Les Émirats arabes unis méritent tous nos remerciements pour cette précieuse initiative.

Je tiens à remercier le Conseil de la clairvoyance dont il a fait preuve en créant la MANUSOM. Nous faisons des progrès appréciables dans la mise en place de cette Mission, puisqu'un personnel d'une cinquantaine de personnes y est déjà affecté. Des capacités bien plus importantes seront nécessaires pour l'exécution du mandat mais nous augmenterons uniquement les effectifs à un rythme qui nous permette d'être efficaces

et soit fonction de la capacité du Gouvernement d'absorber nos renforts.

Notre efficacité est fonction de nos rapports. J'ai mis en particulier l'accent sur nos rapports avec le Gouvernement fédéral, qui, de mon point de vue, sont solides. Il y a, ensuite, la relation qu'entretient l'ONU avec l'AMISOM. L'Ambassadeur Annadif et moi-même sommes déterminés à ce que nos équipes travaillent main dans la main. Ce n'est pas un hasard si nous sommes venus présenter aujourd'hui ensemble notre exposé au Conseil. Nous travaillons également en coopération étroite avec l'IGAD. Nous attendons avec intérêt le Forum des partenaires de l'IGAD, qui se déroulera ici, à New York, en marge de l'Assemblée générale.

Au sein du système des Nations Unies, je me suis également concentré sur les relations, élément essentiel du mandat de la MANUSOM, qui consiste à faire en sorte que le Gouvernement fédéral n'ait, dans ses rapports avec les Nations Unies, qu'à frapper à une seule porte. Nous sommes en voie d'être officiellement intégrés en tant que mission, d'ici le 1^{er} janvier, et nous travaillons déjà sur les questions d'état de droit et de sécurité, ainsi que de révision constitutionnelle et de droits de l'homme, au sein d'équipes conjointes. Nous travaillons déjà au sein d'une seule équipe de direction des Nations Unies.

La famille des Nations Unies en Somalie a connu une heure bien sombre avec l'attaque de notre complexe commun, le 19 juin. Nous avons perdu un employé du Programme des Nations Unies pour le développement et sept prestataires et gardes. Cette tragédie n'a fait que renforcer ma détermination et mon dévouement à la cause de la Mission. Nous sommes en train d'examiner les arrangements en matière de sécurité en ce qui concerne notre personnel, et il faut que je dispose d'urgence de gardes pleinement opérationnels, comme l'a recommandé le Conseil. La démarche entreprise par l'Union africaine et l'ONU en vue d'établir des objectifs d'étape envisage certaines options, qui sont actuellement en cours d'examen.

Je souhaite soumettre trois messages clés à l'examen du Conseil. Premièrement, en Somalie, la population, le Gouvernement et les partenaires internationaux sont sur le point d'accomplir de grandes choses – véritablement. S'agissant de reconstruire un État en ruines et de secourir des millions de personnes victimes du conflit et de la pauvreté, la porte du succès nous est ouverte.

Deuxièmement, notre position est également précaire. Le succès n'est pas garanti. La crise somalienne n'appartient nullement au passé. Nous ne pouvons nous permettre de relâcher nos efforts et notre investissement, en dépit des nombreuses situations qui exigent notre attention de par le monde. Si nous échouons, que la Somalie rechute et que les Chabab prennent le dessus, cela aura des répercussions sur la sécurité, de Bamako à Bangui et au-delà de l'Afrique. L'idéologie ne respecte aucune frontière.

Troisièmement, pour franchir un palier et accomplir de grandes choses, nous devons faire plus. Un appui considérable a déjà été fourni – et un appui plus considérable encore a été promis – mais il existe trois domaines dans lesquels nous devons redoubler d'efforts si nous ne voulons pas échouer. Premièrement, l'appui aux forces de sécurité somaliennes – nous n'avons pas atteint le niveau critique en ce qui concerne le renforcement de leurs capacités; deuxièmement, le renforcement des capacités de l'AMISOM; et troisièmement, la nécessité que l'ONU puisse s'appuyer sur des ressources suffisantes afin de jouer un rôle cohérent dans la stratégie de sortie de l'AMISOM, qui englobe l'appui à la MANUSOM et au Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM, ainsi que les activités des organismes des Nations Unies en Somalie.

Travailler en Somalie revient cher. La sécurité de notre personnel est très coûteuse. La réussite de notre entreprise le sera encore plus, mais ce ne sera rien par rapport à ce que la communauté internationale a déboursé en Iraq, en Afghanistan, et plus récemment au Mali. Un échec en Somalie reste cependant envisageable. Nous ne pouvons nous permettre ce risque.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kay de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Annadif.

M. Annadif : Monsieur le Président, je voudrais d'abord, au nom de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, M^{me} Nkosazana Dlamini-Zuma, vous remercier pour cette occasion, qui nous offre l'opportunité singulière de faire le point de la situation en Somalie. Je suis d'accord avec mon collègue, l'Ambassadeur Kay, que l'évolution de la situation appelle à l'optimisme. Mais, comme tout optimisme, il doit se baser sur un certain nombre de défis qu'il faudrait relever. Je ne vais donc pas m'attarder sur les aspects positifs qui ont été largement et si brillamment développés par lui. Je voudrais uniquement m'attarder

sur les défis que doit relever le Gouvernement et sur ceux qu'affronte la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

Mais avant de continuer mon propos, je voudrais présenter les regrets et les excuses du Commissaire Ramtane Lamamra, qui devrait aujourd'hui être avec nous, mais comme le savent les membres, il vient d'être nommé Ministre des affaires étrangères de l'Algérie. Il nous a donc demandé de présenter ses excuses.

La situation en Somalie, grâce aux pertinentes résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, permet aujourd'hui à l'AMISOM d'accomplir sa mission avec ses trois composantes qui sont aujourd'hui opérationnelles sur le terrain. Il y a tout d'abord la composante militaire, que connaissent tous les membres, qui est aujourd'hui composée de contingents ougandais, burundais, kényans, djiboutiens et sierra-léonais, soit environ 17 000 éléments. Il y a ensuite la composante civile, qui comporte à peu près une centaine de membres issus de différents pays africains et qui accomplit également un travail souvent complémentaire de celui de nos amis de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie sur le terrain. Il y a enfin la composante de police, qui est composée de deux unités constituées—l'une venant du Nigéria, avec 140 policiers, et l'autre venant de l'Ouganda, qui compte également 140 policiers. Au quotidien, ces unités effectuent des patrouilles et aident la police somalienne à accomplir sa mission. Il y a aussi des instructeurs et des formateurs, venant du Ghana, de la Gambie et d'autres pays africains, qui aident nos frères somaliens à assurer la sécurité, pour le moment à Mogadiscio, mais bientôt dans les autres secteurs, à savoir Kismayo, Baidoa et Beledweyne.

Depuis sa création, l'AMISOM accomplit sa mission avec ces composantes, à savoir militaire, de police et civil. De fait, aujourd'hui, grâce au soutien du Conseil de sécurité et à ce mandat offensif qui a été confié à l'AMISOM, nous avons accompli des avancées politiques et sécuritaires notables. L'Ambassadeur Kay les ayant développées, je ne vais pas y revenir, mais nous disons tout simplement que, bien que nous assistions actuellement à une dynamique favorable en Somalie, il existe de nombreux défis qu'il reste à relever.

Ainsi, sur le plan politique, nous sommes certes encouragés par la détermination du Gouvernement dans le cadre de sa politique. Là aussi, l'Ambassadeur Kay a relevé plusieurs développements positifs, ne serait-ce que dans le courant du mois qui vient de s'écouler, qui ont été dernièrement couronnés par l'important accord

du 28 août entre les responsables politiques du Jubaland, notamment Ahmed Madobe, et le Gouvernement somalien. Cependant, toute cette dynamique positive est handicapée par un certain nombre de défis qui, comme je l'ai dit, si l'on ne trouve pas de solution, appellent à un retour en arrière regrettable pour toute la communauté internationale. En effet, contrairement à ce qui s'est passé ces dernières années—lorsqu'on parlait d'un État de néant ou d'anarchie en Somalie—on parle aujourd'hui d'un gouvernement responsable, qui a certes des difficultés, mais qui évolue dans le bon sens.

Le premier défi est lié à la sécurité. Nous affirmons qu'en dépit des progrès enregistrés contre les Chabab, en particulier en 2012 et début 2013, l'AMISOM fait remarquer que les Chabab conservent toujours la capacité de déstabiliser le pays et de faire dérailler nos efforts. Depuis le début de cette année, les Chabab ont adopté des tactiques de harcèlement de plus en plus sophistiquées qui font l'objet d'une très bonne préparation et d'un entraînement et qui bénéficient sûrement d'un certain nombre de ressources financières dont la provenance est pratiquement identifiée. Et le rapport du Groupe de contrôle (S/2013/413) sur la question a identifié un certain nombre de pistes.

Nous soulignons l'attentat-suicide perpétré le 19 juin contre le complexe des Nations Unies, et même récemment dans un restaurant populaire où il n'y a que des civils qui y vont pour se récréer. Ce sont des signes qui nous rappellent toujours que beaucoup de choses peuvent être remises en cause si nous ne faisons pas attention. En effet, les groupes extrémistes jouissent également de la liberté de mouvement dans près de 50 % du territoire somalien, en particulier dans les zones rurales à partir desquelles ils continuent de s'organiser, de s'entraîner et d'avoir accès à la logistique ainsi qu'aux armes et aux munitions. Les efforts déployés par l'ONU par l'entremise du Représentant spécial du Secrétaire général et qui complètent les nôtres méritent à ce niveau d'être soulignés, car beaucoup de choses sont en train d'être faites pour identifier ces sources et, éventuellement, les couper.

Le deuxième défi est interne au Gouvernement somalien, à savoir comment rationaliser la structure fédérale, comme le stipule la Constitution provisoire. En fait il existe une tentation au niveau de plusieurs régions qui sont en compétition pour être autonomes par rapport au Gouvernement central et qui ont souvent des interprétations qui diffèrent d'une région à une autre. Mais on peut se féliciter et dire que l'accord du 28 août

entre le Gouvernement fédéral somalien et les autorités du « Jubaland » peut rassurer les uns et les autres et ouvre des perspectives pour le développement futur des relations entre le Gouvernement fédéral somalien et les autres régions qui ont ce genre de prétentions.

Le troisième défi concerne toujours le Gouvernement, et il est lié à sa faible capacité. En fait, lorsque l'AMISOM libère des régions, il y a souvent des officiels qui sont nommés par le Gouvernement somalien mais qui quelquefois ne sont pas acceptés par les populations locales et n'ont pas de structures administratives pour les appuyer. Ainsi, la coordination interne au sein de ces structures demeure un défi majeur augmenté par l'incompréhension que créent ces contradictions au sein des personnes appelées à être des représentants ou des officiels du Gouvernement.

En plus de cela, le Gouvernement somalien continue d'être confronté à la situation humanitaire dont a parlé l'Ambassadeur Kay—déplacements de populations, réfugiés, jeunesse sans emploi etc. On peut dire que la population, malgré les espoirs, est impatiente de voir ces problèmes réglés, et s'il n'y a pas de signes d'amélioration dans un avenir proche, ces difficultés qui sont devenues chroniques peuvent mener à des conflits, et on peut dire qu'il y en a déjà les germes.

Comme l'a dit l'Ambassadeur Kay, nous nous préparons pour Bruxelles où il y aura ce qu'on appelle le « New Deal ». Nous devons faire en sorte que le pays jouisse après cela d'une sécurité suffisante pour assurer le progrès vers la paix et la stabilité politique et surtout économique à quoi le peuple somalien aspire. Nous disons toujours que des efforts considérables sur le plan militaire sont donc toujours nécessaires et ceux-ci devront aller de pair avec la stratégie politique. Mais ces efforts et ces objectifs demandent une concertation et encore un soutien de tous les partenaires de la Somalie, car ces défis ont des répercussions négatives sur l'efficacité de l'AMISOM.

Comme les membres du Conseil de sécurité le savent sans doute, la situation des opérations militaires doit demeurer toujours une priorité. Malheureusement, le concept stratégique qui pour le moment guide les opérations de l'AMISOM est dépassé. Il importe que le Conseil puisse examiner la question du nombre des éléments qui bénéficient d'un soutien, tout comme le soutien aux forces nationales somaliennes dont a parlé l'Ambassadeur Kay tout à l'heure. Deux des considérations stratégiques qui constituent réellement des défis sont les suivantes : premièrement, malgré le vote du Conseil pour des multiplicateurs de force, à ce

stade, l'AMISOM n'a pas pu réellement mobiliser les multiplicateurs de forces nécessaires; deuxièmement, le dispositif d'appui des Nations Unies, qui est symbolisé par le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM (UNSOA) a des procédures qui font que souvent nous avons des difficultés à obtenir l'appui nécessaire en temps opportun. Il est extrêmement important également de ce point de vue d'appuyer fortement l'UNSOA pour qu'il puisse être en phase avec les exigences souvent difficiles du terrain et sans lesquelles il est difficile de réaliser des objectifs militaires majeurs tels que nous les projetons. En outre, les dispositifs d'appui de l'UNSOA, grâce à l'appui du Conseil, devraient être élargis pour couvrir la formation dispensée actuellement par l'AMISOM aux forces somaliennes.

On peut dire donc que l'AMISOM et les forces somaliennes à l'heure actuelle sont présentes dans les principales villes et assurent la sécurité des axes importants. Cependant, plus nous libérons de territoires, plus nous nous dispersons, et nous ne pouvons donc pas mener à l'heure actuelle de nombreuses opérations d'extension. En même temps, les espoirs placés dans l'AMISOM pour offrir une plus grande sécurité restent élevés. La campagne de l'AMISOM est en train de connaître des difficultés et il est important de relever ces défis pour réellement achever les derniers pas qui restent, même si on dit toujours que ce sont les derniers pas qui sont les plus difficiles.

Il y a quelque temps, la Présidente de la Commission de l'Union africaine a adressé une lettre au Secrétaire général de l'ONU. Les besoins qui ont été énumérés restent toujours d'actualité et nous nous réjouissons à l'avance des recommandations de l'évaluation de l'Équipe conjointe Union africaine-Nations Unies qui vient de parachever sa mission conformément au paragraphe 19 de la résolution 2093 (2013) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous sommes convaincus qu'avec un soutien à l'AMISOM et aux forces nationales somaliennes axé sur des objectifs bien planifiés, nous pouvons réaliser les progrès décisifs attendus dans la lutte contre les Chabab, améliorer la sécurité et empêcher un retour en arrière en Somalie, que tout le monde redoute. Ce soutien devrait englober une augmentation, comme je l'ai dit tout à l'heure, des effectifs ainsi qu'un appui logistique et une formation intensive des forces nationales somaliennes.

Avant de conclure, je voudrais informer les membres du Conseil de sécurité que les récentes allégations de viol d'une femme somalienne par les forces nationales somaliennes et de l'AMISOM se sont révélées sans fondement à la suite de plusieurs enquêtes tant internes qu'externes à l'AMISOM. En effet, au niveau de l'AMISOM, nous avons adopté une politique de tolérance zéro sur ce genre de questions et nous disposons désormais de mécanismes d'alerte précoce, de mécanismes d'enquête permanents, ainsi que de missions de sensibilisation, aussi bien à l'endroit des militaires de l'AMISOM que des populations somaliennes. C'est dans ce cadre que nous avons aidé le Gouvernement somalien à mettre en place une politique du genre qui devra bientôt être présentée au Parlement somalien pour qu'une loi soit adoptée.

Enfin, je voudrais une fois de plus saisir cette occasion pour transmettre, au nom de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, M^{me} Dlamini Zuma, l'expression de la gratitude de l'Union africaine ainsi

que de l'AMISOM, qui la représente sur le terrain, pour les efforts inlassables du Conseil et son soutien sans faille en vue de trouver des solutions à la situation en Somalie. Comme l'a dit mon collègue, nous demeurons optimistes, et avec un minimum d'efforts, l'on peut réaliser ce qui s'est passé dernièrement au Mali, pour que les élections de 2016 puissent se dérouler sur tout le territoire somalien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Annadif de son exposé.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 50.